

### RUBRIQUE 1: Identification

**Identificateur de produit:**

**Désignation commerciale du produit:** HYPRO\* 1300X35 ATBN  
**Numéro de produit utilisés par les entreprises:** X35  
**Autres moyens d'identification:** Non disponible

**Usage recommandé et restrictions d'utilisation:**

**Utilisations:** Modificateur élastomérique pour résines thermodurcissables.  
**Restrictions d'utilisation:** Aucune identifiée

**Identificateur du fournisseur:**

**Fabricant / Fournisseur:** CVC Thermoset Specialties  
240 W Emerling Avenue  
Akron, OH 44301 États-Unis  
Téléphone : +1-330-374-2501  
Téléphone du service client : +1-856-533-3000  
e-mail: cts.customerservice@huntsman.com

**Pour plus de renseignements sur cette FDS:**

**Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence:**

ChemTel (24 heures) : 1-800-255-3924 (États-Unis); +1-813-248-0585 (en dehors des États-Unis).

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Informations conformes aux dispositions US 29 CFR 1910.1200 (Hazcom 2012) et Canada Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015):

**Classification des produits chimiques:**

Corrosion cutanée, catégorie 1B  
Sensibilisation cutanée, catégorie 1  
Toxicité pour le système reproductif, catégorie 2  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 1

**Éléments d'étiquetage:**

**Pictogramme(s) de danger:**



**Mentions d'avertissement:**

Danger

**Mention(s) de danger:**

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.  
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Mention(s) de conseils de prudence:**

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.  
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

- P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se dou-cher.  
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P405 Garder sous clef.  
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale, régionale et internationale.

**Informations supplémentaires:** Pas de renseignements supplémentaires

Les mises en garde sont conformes aux dispositions de l'annexe III du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH). Les réglementations en vigueur dans chaque pays ou région peuvent déterminer quelles sont les déclarations obligatoires sur l'étiquette des produits. Pour plus de précisions, reportez-vous à l'étiquette des produits.

**Risques ne figurant dans aucune autre classification:**

**Dangers physiques non classifiés ailleurs:** Pas de renseignements supplémentaires

**Dangers pour la santé non classifiés ailleurs:** Pas de renseignements supplémentaires

Voir la section 11 pour les données toxicologiques.

### RUBRIQUE 3: Composition/information sur les ingrédients

**Mélange:**

<u>Numéro de CAS</u>	<u>Dénomination chimique</u>	<u>% en poids</u>
0068683-29-4	ATBN Polymère	85-<95
0000140-31-8	2-Piperazin-1-ylethylamine	5-<10

2-Piperazin-1-ylethylamine <7%.

Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent pas une spécification. Les composants restants sont exclusifs, inoffensifs et/ou présents en quantités inférieures aux limites à déclarer.

### RUBRIQUE 4: Premiers soins

**Description des premiers soins:**

**Généralités:** Si une irritation ou d'autres symptômes se font sentir ou persistent, évacuer la victime de la zone en question, quelle que soit la voie d'exposition, et consulter un médecin.

**Contact avec les yeux:** Rincer immédiatement les yeux avec de grandes quantités d'eau on contaminée pendant au moins quinze (15) minutes. Rincer plus longtemps si des résidus de produit chimique ont pénétré dans l'œil. Assurer un bon rinçage des yeux en maintenant les paupières ouvertes à l'aide de la main et en imprimant un mouvement circulaire aux yeux. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

**Contact avec la peau:** Enlever immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Laver la zone affectée avec beaucoup d'eau et du savon jusqu'à ce que toute trace de produit chimique ait disparu (au moins 15 à 20 minutes). Laver les vêtements avant de les réutiliser. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

**Inhalation:** Se retirer ou retirer la victime à l'air libre si le produit a un effet nocif. En cas de difficultés à respirer, administrer de l'oxygène. Si la personne affectée ne respire plus, assurer la respiration artificielle. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

**Ingestion:** Ne pas faire vomir. Ne jamais donner quoi que ce soit à ingérer par la bouche à une personne sans connaissance. Se rincer complètement la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

**Protection des secouristes:** Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques.

**Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés:** Brûlures, Reddness d'oeil et douleur, Irritation. Une

sensibilisation pré-existante, des affections cutanées et/ou des troubles ou des maladies d'ordre respiratoire risquent d'être aggravés. Voir la section 11 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

**Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire:** Traiter les symptômes

## RUBRIQUE 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

**Classe d'inflammabilité NFPA:** IIIB

### Agents extincteurs:

**Agents extincteurs appropriés:** Utiliser de l'eau pulvérisée, de la poudre extinctrice ABC, de la mousse ou du dioxyde de carbone. L'eau ou la mousse peuvent provoquer le moussage. Utiliser de l'eau pour maintenir froids les récipients exposés au feu. On peut utiliser de l'eau pulvérisée pour curer les déversements accidentels loin des endroits d'exposition.

**Agents extincteurs inappropriés:** Aucun connu.

### Dangers spécifiques du produit:

**Risques exceptionnels d'incendie et d'explosion:** Ce produit n'est pas considéré comme un risque d'incendie, mais il brûle s'il est enflammé. Les vapeurs ou le brouillard chauds sont susceptibles de s'enflammer spontanément lorsqu'ils sont mélangés à l'air. Le point d'inflammation est influencé par les variations de pression et diminue si le volume de vapeur et le temps de contact augmentent. Le produit peut donc s'enflammer avant que la température d'inflammation ne soit atteinte. Évaluer soigneusement tout usage dans le cadre de processus impliquant des températures élevées, des dépressions avec brusques entrées d'air, des émissions brusques de vapeur ou de brouillard, etc., en vue d'assurer une utilisation sans danger. L'eau de ruissellement provenant de la lutte contre l'incendie peut avoir des effets corrosifs. Le contenant peut se percer lorsqu'il est exposé à de la chaleur extrême (suite à l'augmentation de pression).

**Produits de combustion dangereux:** Des substances irritantes ou toxiques peuvent être émises durant les phases d'incinération, de combustion ou de décomposition. Voir la section 10 (Produits de décomposition dangereux) pour obtenir des renseignements supplémentaires.

**Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers:** Porter un appareil respiratoire autonome (ARA) avec masque complet et fonctionnant par pression positive intermittente (ou toute autre pression positive), ainsi que des vêtements de protection homologués. Le personnel dénué de protection respiratoire convenable doit quitter l'endroit afin d'éviter une exposition significative aux gaz toxiques issus des produits enflammés, de combustion ou de décomposition. Dans le cas d'endroits fermés ou mal ventilés, porter l'ARA au cours du nettoyage suivant l'incendie, ainsi que lors de l'attaque de l'incendie.

Voir la section 9 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence:** Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle. En cas de déversement dans un endroit encloué, ventiler l'endroit. Éliminer les sources d'inflammation. Le port d'un équipement de protection individuelle est obligatoire.

**Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas purger le liquide dans les égouts publics, le réseau d'eau ou les eaux de surface.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage:** Contenir en endiguant avec du sable, de la terre ou un autre matériau non combustible. Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques. Absorbe les déversements à l'aide d'un produit inerte. Mettre dans un contenant fermé et étiqueté; stocker dans un endroit sûr en attendant l'élimination. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau. ATTENTION: Le liquide déversé ainsi que le feuil sec sont glissants. Soyez prudent pour éviter de tomber.

## RUBRIQUE 7: Manutention et stockage

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention:** A l'instar des produits chimiques, respecter de bonnes procédures de travail. Ne pas couper, percer ou souder sur ou à proximité du récipient. Ne pas le laisser venir en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières, vapeurs, aérosols, brouillards ou de gaz. Ne pas ingérer, goûter ou avaler. Se laver soigneusement après avoir manipulé ce produit. Toujours se laver avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les

toilettes. Utiliser ce produit dans des conditions largement ventilées. Laver tout vêtement contaminé avant de l'utiliser à nouveau. Assurer la présence de bassins oculaires et de douches d'urgence dans la zone de travail.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités:** Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Stocker ce produit à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10). Ne pas stocker dans des contenants ouverts, non ou mal étiquetés. Tenir le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Ne pas réutiliser les contenants vides n'ayant pas fait l'objet d'un nettoyage et d'une remise en état industriels. Le conteneur vide contient un résidu qui peut présenter les mêmes risques que le produit. Entreposer le produit à des températures inférieures à 122°F (50°C).

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle:

#### Limites d'exposition professionnelle (OEL):

Dénomination chimique	ACGIH - TWA/Niveau plafond	ACGIH - STEL		
ATBN Polymère	N/E	N/E		
2-Piperazin-1-ylethylamine	N/E	N/E		
Dénomination chimique	OSHA - PEL	OSHA - STEL	OSHA - Ceiling	AIHA - WEEL
ATBN Polymère	N/E	N/E	N/E	N/E
2-Piperazin-1-ylethylamine	N/E	N/E	N/E	N/E

N/E = Non établi (aucune limite d'exposition établie pour les substances répertoriées dans le pays, la région ou l'organisation répertoriés).

### Contrôles de l'exposition:

**Contrôles d'ingénierie appropriés:** Assurer une ventilation efficace et au besoin par aspiration à la source pour éloigner les embruns de pulvérisation, aérosols, fumées, brouillards et vapeurs des employés et prévenir leur inhalation systématique. La ventilation doit être suffisante pour maintenir l'air ambiant de la zone de travail sous les limites d'exposition indiquées dans la fiche signalétique. (Des consignes de ventilation peuvent être trouvées dans des publications du type Industrial Ventilation : American Conference of Governmental Industrial Hygienists, 1330 Kemper Meadow Drive, Cincinnati, OH, 45240-1634, États-Unis.) (<http://www.acgih.org/home.htm>).

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (PPE):

**Protection des yeux et du visage:** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques) et un écran facial.

**Protection de la peau et du corps:** Porter des gants de protection contre les produits chimiques (imperméables). Porter des vêtements de protection résistant aux produits chimiques. Appliquer de bonnes pratiques de laboratoire/lieu de travail, notamment le port de tenues de protection individuelle : blouse de laboratoire, lunettes de sécurité et gants protecteurs.

**Protection respiratoire:** En cas de ventilation insuffisante, porter l'équipement respiratoire approprié aux risques. Porter un appareil de protection respiratoire homologué (par exemple, appareil de protection respiratoire anti-vapeurs organiques, respirateur anti-vapeurs organiques à adduction d'air filtré avec masque complet ou appareil respiratoire autonome (ARA) avec masque complet) si l'exposition aux aérosols, au brouillard, à l'embrun, à la fumée, aux émanations ou à la vapeur dépasse une ou plusieurs des limites d'exposition des substances chimiques mentionnées dans la fiche signalétique. Utiliser l'appareil de protection respiratoire conformément aux restrictions relatives à l'emploi indiquées par le fabricant et à la norme 1910.134 (29CFR) de l'OSHA.

**Informations diverses:** Des bassins oculaires et des douches de décontamination sont recommandés dans la zone de travail.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

État physique:	Liquide visqueux	pH:	Non disponible
Apparence:	Caramel	Densité relative:	0.98
Odeur:	Légère odeur d'amine	Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non disponible
Seuil olfactif:	Non disponible	Pourcentage volatile (poids):	7 %
Solubilité dans l'eau:	Négligeable	Composés organiques volatiles (VOC):	Non disponible
Taux d'évaporation:	Non disponible	Point d'ébullition °C:	Non disponible
Tension de vapeur:	Non disponible	Point d'ébullition °F:	Non disponible
Densité de vapeur:	Non disponible	Point d'éclair:	150 °C (302 °F) Estimée

Nom du FDS: HYPRO\* 1300X35 ATBN

<b>Viscosity:</b>	500,000 cP @ 80°F (27°C)	<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non disponible
<b>Point de fusion / Point de congélation:</b>	Non disponible	<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Sans objet (liquide)
<b>Propriétés comburantes:</b>	Pas d'oxydation	<b>Limites d'inflammabilité ou Limites d'explosibilité:</b>	LFL/LEL: Non disponible UFL/UEL: Non disponible
<b>Propriétés explosives:</b>	Non explosif	<b>Tension de surface:</b>	
<b>Température de décomposition:</b>	Non disponible		

**Autres informations:** Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent par une spécification.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**Réactivité:** Aucun connu.

**Stabilité chimique:** Ce produit est stable.

**Risque de réactions dangereuses:** La polymérisation dangereuse ne se produira pas.

**Conditions à éviter:** Sources de chaleur et de combustion excessives.

**Matériaux incompatibles:** Éviter tout contact avec les oxydants ou réducteurs forts. Selon la quantité et le type de matériau en question, le contact peut provoquer: forte chaleur, ébullition, développement de flammes, explosion ou émission de gaz toxique.

**Produits de décomposition dangereux:** Oxyde de carbone, oxydes d'azote.

## RUBRIQUE 11: Données toxicologiques

**Les renseignements sur les voies d'exposition probables:**

**Généralités:** Le matériel de protection doit être utilisé et les procédures de manipulation doivent être suivies pour réduire l'exposition au minimum. À la température ambiante, ces polymères peuvent produire très peu de vapeurs ou pas du tout. Les effets sur la santé sont particulièrement évidents lorsque le produit est chauffé.

**Yeux:** Provoque des lésions oculaires graves.

**Peau:** Cause des brûlures cutanées. Peut provoquer une allergie cutanée.

**Inhalation:** L'exposition aux vapeurs ou aux brouillards peut causer de graves irritations et brûlures au nez, à la gorge et aux voies respiratoires. Peut provoquer des difficultés respiratoires, des symptômes du système nerveux central et une irritation des yeux, du nez et de la gorge.

**Ingestion:** L'ingestion peut provoquer une irritation sévère et brûlures de la bouche, de la gorge et l'appareil digestif.

**Symptômes/effets, aigus ou retardés:** Brûlures, Reddness d'oeil et douleur, Irritation

**Renseignements sur la toxicité aiguë:** Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). Aucune étude n'a été effectuée sur les effets toxiques de ce produit. ATEmélange (voie orale) : >5000 mg/kg. ATEmélange (voie cutanée) : >5000 mg/kg. ATEmélange (par inhalation) : >5 mg/l, 4 heures ( les aérosols).

<u>Dénomination chimique</u>	<u>CL50 Inhalation</u>	<u>Espèce</u>	<u>DL50 Orale</u>	<u>Espèce</u>	<u>DL50 Cutané</u>	<u>Espèce</u>
ATBN Polymère	N/E	N/E	>15.4 g/kg	Rat / adulte	>3 g/kg	Lapin / adulte
2-Piperazin-1-ylethylamine	8 hours, saturated vapor-no mortalities	Rat / adulte	2097 mg/kg	Rat / adulte mâle	866 mg/kg	Lapin / adulte

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:** Provoque de graves brûlures de la peau (Catégorie 1B).

<u>Dénomination chimique</u>	<u>Irritation de la peau</u>	<u>Espèce</u>
ATBN Polymère	Irritant modérée	Lapin / adulte
2-Piperazin-1-ylethylamine	Corrosif	Lapin / adulte

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:** Provoque des lésions oculaires graves (Catégorie 1).

<u>Dénomination chimique</u>	<u>Irritation des yeux</u>	<u>Espèce</u>
ATBN Polymère	Irritant léger	Lapin / adulte

Nom du FDS: HYPRO\* 1300X35 ATBN

**Dénomination chimique**  
2-Piperazin-1-ylethylamine

**Irritation des yeux**  
Fortement irritant

**Espèce**  
Lapin / adulte

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:** Sensibilisation cutanée (Catégorie 1). SIMILAR PRODUIT (1300X16): Ce produit est classifié en tant que sensibilisant puissant pour la peau des cobayes (Ligne directrice de l'OCDE 406).

**Dénomination chimique**  
ATBN Polymère  
2-Piperazin-1-ylethylamine

**Sensibilisation cutanée**  
Sensibilisant puissant  
Sensibilisant

**Espèce**  
Cobaye / adulte  
Cobaye / adulte

**Cancérogénicité:** Non classé (aucune information pertinente n'a été trouvée).

**Cancérogénicité:** Selon les données connues à ce jour, les éléments de ce mélange ne sont pas répertoriés, ni réglementés par les organismes suivants: CIRC (Groupe 1 or 2), NTP, OSHA ou ACGIH.

**Mutagénicité sur les cellules germinales:** Non classé (aucune information pertinente n'a été trouvée). 2-PIPERAZIN-1-YLETHYLAMINE : Aucune activité mutagène observée lors du test d'Ames ou de test du lymphome de la souris (in vitro) ou du micronoyau (souris) in vivo. Des effets mutagènes positifs ont été observés lors du test l'essai in vitro d'échange de chromatides soeurs.

**Toxicité pour la reproduction:** Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus (Catégorie 2). 2-PIPERAZIN-1-YLETHYLAMINE : Les études animales ont indiqué une NOAEL (pas de niveau observé effet nocif) pour la toxicité maternelle de 75 mg / kg / jour et pour la toxicité foetale de 75 mg / kg / jour (lapin).

**Toxicité pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique:** Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

**Toxicité pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétées:** Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (Catégorie 1). 2-PIPERAZIN-1-YLETHYLAMINE : L'exposition répétée et prolongée à cette substance peut avoir des effets adverses sur les voies respiratoires.

**Danger par aspiration:** Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

**Renseignements sur les autres formes de toxicité:** Aucune information supplémentaire disponible.

## RUBRIQUE 12: Données écologiques

**Écotoxicité:** Aucune étude précisant les impacts sur l'environnement n'a été effectuée pour ce produit. ATBN POLYMER : Remarque : Ces résultats sont typiques pour cette famille de polymères.

<u>Dénomination chimique</u>	<u>Espèce</u>	<u>Aiguë</u>	<u>Aiguë</u>	<u>Chronique</u>
ATBN Polymère	Poissons	N/E	N/E	N/E
ATBN Polymère	Invertébrés	EC50 >1000 mg/L (48 heures) (OECD 202)	N/E	N/E
ATBN Polymère	Algues	EC50 >1000 mg/L (72 heures) (OECD 201)	N/E	N/E
2-Piperazin-1-ylethylamine	Poissons	LC50 2190 mg/L (96 heures)	LC50 >100 mg/L(96 heures)	N/E
2-Piperazin-1-ylethylamine	Invertébrés	EC50 58 mg/L (48 heures)	N/E	N/E
2-Piperazin-1-ylethylamine	Algues	EC50 >1000 mg/L (72 heures)	N/E	N/E

### Persistance et dégradation:

<u>Dénomination chimique</u>	<u>Biodégradation</u>
ATBN Polymère	N'est pas facilement biodégradable
2-Piperazin-1-ylethylamine	N'est pas facilement biodégradable (OECD 301F)

### Potentiel de bioaccumulation:

<u>Dénomination chimique</u>	<u>Facteur de bioconcentration (BCF)</u>	<u>Log Kow</u>
ATBN Polymère	N/E	N/E
2-Piperazin-1-ylethylamine	N/E	-1.48

### Mobilité dans le sol:

<u>Dénomination chimique</u>	<u>Mobilité dans le sol (Koc/Kow)</u>
ATBN Polymère	N/E
2-Piperazin-1-ylethylamine	37000 (estimée)

**Autres effets nocifs:** Aucune information supplémentaire disponible.

## RUBRIQUE 13: Données sur l'élimination

Éliminer les résidus conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux. L'élimination doit se faire dans des sites autorisés à recevoir des déchets dangereux (liquide inflammable). Corrosif : Déchet dangereux selon EPA No. D002. Loi fédérale Resource Conservation and Recovery Act (RCRA), 40CFR261.22. Tenir compte des dispositions communautaires, nationales et locales des endroits où les déchets sont générés, traités et/ou éliminés pour déterminer la classification de déchets appropriée.

Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Les informations données ci-dessous sont fournies pour vous aider dans votre documentation. Elles peuvent compléter celles portées sur l'emballage. L'emballage de votre produit peut indiquer une version différente d'étiquetage en fonction de sa date de fabrication. Suivant les quantités des emballages intérieurs et les instructions d'emballage, il peut être soumis à des exceptions réglementaires spécifiques.

**Numéro ONU:** UN2735

### Désignation officielle de transport de l'ONU:

Amines, liquid, corrosive, n.o.s. (contains N-Aminoethylpiperazine)

### Classe(s) de danger relative au transport:

**Catégorie de danger étatsunienne DOT:** 8

**Catégorie de danger canadienne TDG:** 8

**Catégorie de danger européenne ADR/RID:** 8

**Catégorie de danger (océans) Code IMDG:** 8

**Catégorie de danger (atmosphère) ICAO/IATA:** 8

La mention "N/A" en regard de la catégorie de danger indique que le produit en question ne fait pas l'objet d'une réglementation particulière pour le transport.

**Groupe d'emballage:** III

### Dangers environnementaux:

**Polluants marin:** Sans objet

**Substance dangereuse (États-Unis):** Sans objet

### Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC:

**Dénomination chimique**

2-Piperazin-1-ylethylamine

**Catégorie**

Catégorie Z

**Précautions spéciales à prendre par l'utilisateur:** Sans objet

## RUBRIQUE 15: Informations sur la réglementation

### Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable au produit en question:

#### Réglementations et législation fédérales et gouvernementales des États-Unis:

Cette fiche signalétique a été préparée conformément aux critères de danger de l' OSHA Hazard Communication Standard , 29 CFR 1910.1200.

**Loi " Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act" (CERCLA) des États-Unis; Quantité à déclarer (RQ):**

Sans objet

**Loi "Superfund Amendments and Reauthorization Act" (Loi sur la nouvelle autorisation et les modifications de fonds de réserve) (SARA), États-Unis - Section 313 de SARA:**

Ce produit contient les produits chimiques toxiques suivants sujet aux conditions déclaration de la section 313 de la planification de secours et le droit à-l'information selon la loi de 1986 et 40 CFR 372:

Aucun connu

#### Section États-Unis TSCA 12 (b) Notification d'exportation:

Ce produit ne sont pas soumis aux exigences TSCA 12 (b) de déclaration.

#### Proposition 65 de Californie:

Les ingrédient(s) suivants dans le produit, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer:

Aucune substance de ce type n'est présente à notre connaissance, du moins pas à un niveau nécessitant une déclaration pour les expositions professionnelles conformément à l'interprétation de l'OSHA de la norme Hazard Communication Standard de Californie

Les ingrédient(s) suivants dans le produit, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer des malformations congénitales ou autres troubles de l'appareil reproducteur:

Aucune substance de ce type n'est présente à notre connaissance, du moins pas à un niveau nécessitant une déclaration pour les expositions professionnelles conformément à l'interprétation de l'OSHA de la norme Hazard Communication Standard de Californie

**Remarques:** Pas de renseignements supplémentaires

#### Réglementations et législation du Canada:

Ce produit a été classé en accord avec les critères de risque du Règlement sur les produits dangereux et le SDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

**Remarques:** Pas de renseignements supplémentaires

#### Inventaires des produits chimiques:

<u>Réglementation</u>	<u>Statut</u>
Inventaire australien des substances chimiques (AICS):	Y
Liste intérieure des substances du Canada (LIS):	Y
Liste extérieure des substances du Canada (LES):	N
Inventaire chinois des substances chimiques existantes (IECSC):	Y
Inventaire européen des CE (EINECS, ELINCS, NLP):	Y
Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS):	Y
Inventaire japonais loi sur la santé et la sécurité industrielle (ISHL):	N
Liste coréenne des substances chimiques existantes évaluées (ECL):	Y
Inventaire des substances chimiques de la Nouvelle-Zélande (NZIoC):	Y
Inventaire philippin des produits et des substances chimiques (PICCS):	N
Inventaire Taiwan des substances chimiques existantes:	Y
U.S. Toxic Substances Control Act (TSCA) (Active) :	Y

Une mention "Y" signale que tous les composants ajoutés intentionnellement sont répertoriés ou conformes à la réglementation. Une mention "N" signale que pour un ou plusieurs composants : 1) il n'y a pas de mention dans l'inventaire public (ou n'existe pas sur l'inventaire ACTIF de l'organisme TSCA américain) ; 2) aucune information n'est disponible ; ou 3) le composant n'a pas été étudié. Un "Y" pour la Nouvelle-Zélande peut signifier qu'une norme de groupe qualifié peut exister pour les composants de ce produit.

**Europe REACH (EC) 1907/2006:** Ce produit est considéré comme un polymère dans le cadre du règlement (CE) 1907/2006 et il est exempté de l'exigence d'enregistrement. Les monomères/autres réactifs applicables sont enregistrés, exemptés ou conformes par ailleurs. La réglementation REACH ne s'applique qu'aux substances fabriquées ou importées vers l'Union Européenne. Huntsman Corporation a satisfait à ses obligations dans le cadre de la réglementation REACH. Les informations REACH concernant ce produit ne sont fournies que pour information. Chaque entité juridique peut avoir des obligations REACH différentes selon sa position dans la chaîne d'approvisionnement. Pour les matériaux fabriqués en dehors de l'UE, l'importateur officiel doit comprendre et respecter ses obligations précises dans le cadre de la réglementation.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

**FDS Révision date:** 2020-07-31

**Classement HMIS (Système d'identification des matières dangereuses):**

**Santé:** 3\*      **Inflammabilité:** 1      **Danger physique:** 0      **Protection Personnelle :** X

**Classement NFPA (National Fire Protection Association):**

**Santé:** 3      **Inflammabilité:** 1      **Instabilité:** 0      **Risque spécifique:**

CLÉ : 0=Non significatif; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Grave; 4=Extrême. L'astérisque figurant après le numérique Health Evaluation HMIS dénote un danger chronique.



Nom du FDS: HYPRO\* 1300X35 ATBN

Le classement du Système d'identification des matières dangereuses (HMIS) et de la National Paint and Coating Association s'applique aux produits "emballés" (c'est-à-dire à température ambiante). Les classements se fondent sur le HMIS® III et NFPA 704 (2007). L'astérisque après le numéro de classement HMIS Health® III indique un danger chronique. Le classement de la National Fire Protection Association (NFPA) identifie le niveau de danger des matériaux lors d'une intervention urgente (c'est-à-dire "en feu").

**Légende:**

\*: Marque de commerce propriété de Huntsman Corporation.

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA WEEL: American Industrial Hygiene Association (AIHA) Niveau d'exposition en milieu de travail sur l'environnement (WEEL)

N/A: Sans objet

N/E: Non établi

STEL: Limite d'exposition de courte durée (moyenne pondérée dans le temps pour 15 minutes)

TWA: Moyenne pondérée dans le temps (exposition pour une journée de travail de 8 heures)

**Responsabilités de l'utilisateur / Clause de non responsabilité:**

Étant donné que les conditions ou méthodes d'utilisation sont hors de notre contrôle, nous n'assumons aucune responsabilité et déclinons expressément toute responsabilité pour l'usage, quel qu'il soit, de ce matériel. Les renseignements contenus dans la présente sont, pour autant que nous le sachions, vrais et exacts. Toutefois, toutes les déclarations et toutes les suggestions sont faites sans garantie, expresse ou implicite, relativement à l'exactitude des renseignements, aux risques liés à l'usage du matériel ou aux résultats découlant d'un tel usage. L'utilisateur demeure responsable de se conformer à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux en vigueur.

Ce bulletin ne peut couvrir toutes les situations que l'utilisateur est susceptible de rencontrer lors du traitement. Il vous faut examiner tous les aspects de vos activités pour déterminer si des mesures de précaution supplémentaires sont nécessaires. Tous les renseignements relatifs à la sécurité et à la santé qui se trouvent dans ce bulletin doivent être communiqués à vos employés et à vos clients. Il est de votre responsabilité d'établir des directives appropriées pour les pratiques de travail et des programmes de formation du personnel pour l'ensemble de vos activités.

Fiche Signalétique préparée par :

Service de conformité des produits